

MITTELWIHR

27^{ème} MARCHÉ AUX PUCES

ORGANISÉ PAR L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE MITTELWIHR

DIMANCHE 27 AVRIL 2025

Coût d'un emplacement de 5 m : 15 € pour les particuliers et 25 € pour les professionnels -
Restauration et Buvette assurées par les organisateurs (Petit déjeuners, sandwiches, boissons, frites,
saucisses, merguez, pâtisseries, bretzels...)

Attention ! 5m = 1voiture UNIQUEMENT / 10m = 1voiture + 1remorque ou 2 voitures ou 1camionnette

- Tout emplacement non occupé à 8 h sera réattribué d'office.
- La caution propreté est encaissée à la réservation et est remboursée le soir lors de votre départ
- Les chiens ne sont pas admis derrière les stands pour raison de sécurité

Horaires : Accueil des exposants à partir de 6 h / Transaction de 7 h à 17 h

**Talon d'inscription à envoyer ou à déposer avant le 07 avril 2025
avec le RÉGLEMENT et la PHOTOCOPIE de la carte d'identité RECTO-VERSO**

Régine LUDWIG 12 rue des Tilleuls 68630 MITTELWIHR tél 06.86.23.37.93

Adresse mail : mittelwihrpucesdds@orange.fr

ou Noëlle ABEGA 4 rue du Château 63630 MITTELWIHR



TALON D'INSCRIPTION

NOM : Prénom : Né(e) le :

Adresse : Code postal Ville.....

E-mail : Tél : Portable :

N° carte d'identité ou passeport : Délivré le :

Je réserve emplacement (s) (de 5 m) x 15 € = € + 10 € caution propreté =.....€

Je réserve Emplacement (s) (de 5 m) x 25 € =€ + 10 € caution propreté =.....€

En chèque (à l'ordre de l'Amicale des Donneurs de Sang de MITTELWIHR) ou En espèce

Numéro d'immatriculation du 1^{er} véhicule et du 2^{ème} véhicule

1 voiture (5 m) 1 voiture + 1 remorque (10 m) 2 voitures (10 m) 1 camionnette (10 m)

Je déclare sur l'honneur de ne pas être commerçant(e) et de vendre que des objets personnels usagés - Participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation

Je déclare sur l'honneur d'être commerçant, MON NUMÉRO DE COMMERÇANT:

Précisez la nature du stand :

Je déclare que je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à.....le..... **SIGNATURE OBLIGATOIRE :**

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte, toutes les réservations doivent être accompagnées du paiement en chèque ou en espèce.

Règlement

-Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321-1 à 321-8, R633-1 et R635-7 du nouveau Code Pénal.

-Tout professionnel participant à un marché aux puces les dimanches et jours fériés, en infraction avec les dispositions des articles 41a,41b,105a et suivants du Code Local des Professions (loi du 26 juillet 1900) et des arrêtés préfectoraux pris en application dudit Code, est passible des sanctions prévues en son article 146a.

-Toute personne se livrant au travail clandestin ou ayant recours sciemment aux services d'un travailleur clandestin est passible des sanctions prévues aux articles L362-3 à L 362-6 du Code du Travail.

- Les stands de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place sont exclus puisque réservés aux organisateurs.

- **L'entrée des exposants se fera exclusivement par la rue du Bouxhof.**
- **Toute personne qui n'aura pas rempli les documents sera invitée à refaire le tour.**
- **Aucun remboursement ne sera effectué en cas de mauvais temps, ni en cas de désistement.**
- **Les emplacements sont matérialisés au sol, les exposants s'engagent à ne pas s'étaler au-delà, toute infraction constatée fera l'objet d'une exclusion de la manifestation.**

